# Corrigé rédigé – Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?

Formes de mobilité, tables de mobilité, mobilité observée et structurelle, fluidité sociale, traits contemporains, structure socioprofessionnelle, formation et famille (SES Terminale)

Durée : 4 h – Calculatrice et dictionnaire non autorisés – Sur 20 points · Spécialité SES Terminale

*Sujet : Comment expliquer la mobilité sociale dans la société française contemporaine ?*

## Introduction

En 2024, plus de la moitié des fils de cadres de 35 à 59 ans sont eux-mêmes cadres (53,4 %), contre 13,5 % des fils d'employés ou d'ouvriers peu qualifiés (document 1). Pourtant, deux hommes sur trois occupent une autre position que leur père, une proportion presque inchangée depuis 1977 (document 2).

La mobilité sociale désigne ici la mobilité intergénérationnelle, c'est-à-dire l'écart entre la position sociale d'un individu et celle de son père ou de sa mère, mesurée par les tables de mobilité de l'Insee. L'expliquer, c'est rechercher les causes de son ampleur, de son sens et de ses limites ; la société française contemporaine est celle que décrivent les enquêtes menées de 1977 à 2015 et l'enquête Emploi de 2024.

Or cette mobilité présente des traits contrastés : elle est fréquente, mais surtout de courte distance ; plus souvent ascendante que descendante, mais avec un déclassement en hausse ; et elle laisse subsister une forte inégalité des chances entre enfants de milieux différents. Une seule cause ne peut rendre compte de traits aussi différents.

**Dès lors, quels mécanismes expliquent qu'en France la mobilité sociale soit à la fois fréquente, surtout de courte distance, et encore marquée par une forte inégalité des chances ?**

Nous verrons d'abord que la transformation des emplois explique l'ampleur de la mobilité, puis que le diplôme en est le canal principal mais d'une efficacité relative, enfin que les ressources et configurations familiales entretiennent l'inégalité des chances.

## I. La transformation des emplois explique l'ampleur de la mobilité

La mobilité observée tient d'abord à l'évolution de la structure socioprofessionnelle. D'une génération à l'autre, les places disponibles changent : l'exode agricole et la désindustrialisation réduisent le nombre d'agriculteurs et d'ouvriers, tandis que la tertiarisation et la hausse des qualifications multiplient les emplois qualifiés. Le document 3 compare la structure des emplois des personnes de 35 à 59 ans en 2023-2024 à celle de leurs parents : 22,8 % d'entre elles occupent un emploi salarié de niveau supérieur, contre 17,6 % de leurs pères et 12,6 % de leurs mères ; à l'inverse, 31,5 % des mères occupaient un emploi salarié d'exécution peu qualifié, contre 18,7 % des enfants, et les indépendants, souvent de petits agriculteurs, artisans ou commerçants, passent de 22,7 % des pères à 13,1 % des enfants. Les enfants des parents les mieux placés, trop peu nombreux, ne peuvent pas occuper toutes les places nouvelles : celles-ci reviennent nécessairement à des enfants d'autres origines. Cet appel d'air explique que la mobilité verticale des hommes soit plus souvent ascendante que descendante (27,6 % contre 15,0 % en 2015, document 2).

Cette mobilité imposée par la structure se mesure. Claude Thélot (Tel père, tel fils ?, 1982) a montré qu'une large part de la mobilité d'après-guerre tenait à l'écart entre la structure sociale des pères et celle des fils ; l'Insee l'estime par un indice de dissimilarité entre les deux répartitions, qui indique la part minimale d'individus devant changer de groupe. Le document 2 montre que cette mobilité structurelle représente 39,6 % de la mobilité observée des hommes en 1977, mais 24,2 % seulement en 2015 : la structure des emplois des fils s'est rapprochée de celle des pères, à mesure que le recul de l'agriculture et la salarisation ralentissaient. La mobilité non verticale, qui accompagnait le passage des indépendants au

salariat, recule d'ailleurs de 33,2 % à 22,6 % des hommes. La mobilité contemporaine dépend donc de moins en moins de la transformation des emplois, alors même que son niveau global reste stable (65,2 % en 2015).

La transformation des emplois explique enfin la forte progression de la mobilité des femmes. Comparées à leur mère, elles sont 70,5 % à appartenir à un autre groupe en 2015, contre 59,1 % en 1977, et leur mobilité ascendante passe de 16,8 % à 39,8 % (document 2). Comme l'ont montré Marc Collet et Émilie Pénicaud (Insee, 2019), leurs mères occupaient souvent des emplois peu qualifiés ou étaient restées inactives, alors que les filles ont accédé massivement au salariat qualifié, notamment dans l'enseignement, la santé et les fonctions d'encadrement. La féminisation des professions intermédiaires et des emplois de cadres produit ainsi une mobilité ascendante d'origine largement structurelle. Comparées à leur père, en revanche, les femmes sont plus souvent déclassées (25 %) qu'en ascension (22 %) : la structure explique le sens de la mobilité, mais elle ne dit pas qui accède aux places.

*La structure des emplois explique donc combien de places s'ouvrent et pourquoi la mobilité est surtout ascendante. Mais elle ne dit pas qui obtient ces places : l'accès aux positions qualifiées passe d'abord par le diplôme.*

## II. Le diplôme, canal principal mais relatif de la mobilité

Dans la société contemporaine, le diplôme est l'intermédiaire principal entre l'origine et la position. Peter Blau et Otis Dudley Duncan (1967) ont montré, avec leur modèle de l'acquisition du statut, que l'origine sociale agit surtout à travers le niveau d'études, qui commande la première profession puis la position atteinte. La massification scolaire a donc ouvert des ascensions : la loi d'orientation de 1989 fixe l'objectif de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, et la part de bacheliers dans une génération dépasse 80 % au début des années 2020 (DEPP). Le document 4 montre que 43,1 % des 25-34 ans sont diplômés du supérieur long en 2024, et que c'est encore le cas de près d'un enfant d'ouvriers sur quatre (24,8 %). Ces diplômes ont permis à de nombreux enfants d'employés et d'ouvriers d'accéder aux professions intermédiaires.

Cette ascension par le diplôme reste cependant surtout de courte distance. Selon le document 1, 37,1 % des fils d'employés ou d'ouvriers peu qualifiés sont employés ou ouvriers qualifiés en 2024 et 21,1 % professions intermédiaires, mais 13,5 % seulement cadres. De même, 25,0 % des fils d'employés ou d'ouvriers qualifiés deviennent professions intermédiaires et 17,1 % cadres. Le diplôme fait monter d'un ou deux échelons plus souvent qu'il ne fait traverser toute la hiérarchie. Car l'accès aux diplômes les plus élevés dépend lui-même de l'origine : en 2024, 74,2 % des enfants de cadres sont diplômés du supérieur long, trois fois plus que les enfants d'ouvriers (24,8 %), et 2,0 % seulement n'ont que le brevet ou aucun diplôme, contre 14,6 % des enfants d'ouvriers (document 4). Le diplôme transmet ainsi les positions autant qu'il les déplace.

Surtout, plus de diplômes ne donne pas mécaniquement plus d'ascension. Le sociologue américain C. Arnold Anderson a constaté en 1961 qu'un fils plus diplômé que son père n'occupe pas nécessairement une position plus élevée : la valeur d'un diplôme est relative au nombre de diplômés et de places. Raymond Boudon (1973) en a tiré un modèle : quand les diplômés se multiplient plus vite que les positions qualifiées, la compétition se déplace vers les titres les plus élevés et la mobilité ne progresse pas. Le document 2 en porte la trace : la mobilité ascendante des hommes, de 30,8 % en 2003, retombe à 27,6 % en 2015, tandis que la mobilité descendante double entre 1977 et 2015 (de 7,2 % à 15,0 %). Camille Peugny (Le Déclassement, 2009) montre que ce déclassement touche des générations nées dans les années 1960, plus diplômées que leurs parents mais entrées dans la vie active quand l'appel d'air ralentissait.

*Si le diplôme ne garantit pas l'ascension et si son obtention dépend de l'origine, c'est que la famille pèse sur l'accès aux titres comme sur leur rendement. Il faut donc remonter aux ressources et configurations familiales pour comprendre l'inégalité des chances.*

## III. Les ressources et configurations familiales entretiennent l'inégalité des chances

Les familles transmettent des ressources inégales, qui expliquent la reproduction aux extrémités de la hiérarchie. Pierre Bourdieu (La Distinction, 1979) distingue le capital économique, qui finance les études et se transmet directement, le capital culturel, qui facilite la réussite scolaire, et le capital social, qui ouvre l'accès aux emplois ; Mark Granovetter (1973) a montré le rôle des liens faibles dans la recherche d'emploi. Le document 1 révèle cette transmission : 53,4 % des fils de cadres sont cadres en 2024, presque deux fois plus que l'ensemble des hommes (27,5 %), et 27,7 % des fils d'agriculteurs sont agriculteurs alors que 2,2 % des hommes le sont, l'exploitation se transmettant souvent d'une génération à l'autre. Raymond Boudon (L'Inégalité des chances, 1973) ajoute que les familles évaluent les coûts et les risques des études selon leur position : à résultats égaux, les enfants de milieux populaires visent plus souvent des formations courtes, ce que confirment les 40,6 % d'enfants d'ouvriers titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat professionnel, contre 8,7 % des enfants de cadres (document 4).

Ces mécanismes se lisent dans la faible fluidité sociale, c'est-à-dire l'égalité des chances mesurée à structure donnée. On la mesure par des rapports de chances relatives : d'après le document 1, la « chance » d'un fils de cadre d'être cadre plutôt qu'employé ou ouvrier peu qualifié vaut $53{,}4 \div 4{,}6 \approx 11{,}6$, celle d'un fils d'employé ou d'ouvrier peu qualifié $13{,}5 \div 19{,}6 \approx 0{,}69$ ; le rapport des deux est d'environ 17, très loin de l'égalité parfaite (1). Cette fluidité évolue lentement. David Featherman, Lancaster Jones et Robert Hauser (1975), puis Robert Erikson et John Goldthorpe (1992), font l'hypothèse d'une fluidité presque constante dans les sociétés industrielles ; pour la France, Louis-André Vallet (1999) mesure une hausse lente entre 1953 et 1993, et l'Insee observe que le rapport des chances entre fils de cadres et fils de professions intermédiaires cesse de baisser après 1993. Une société dont la mobilité observée reste élevée n'est donc pas nécessairement plus fluide.

Les moyennes cachent toutefois des trajectoires atypiques, que les configurations familiales permettent d'expliquer. Bernard Lahire (Tableaux de familles, 1995) montre qu'à ressources comparables, la présence d'un aîné qui accompagne la scolarité, l'attention d'une mère au travail scolaire ou un rapport ordonné à l'écrit expliquent des réussites improbables en milieu populaire. Stéphane Beaud (La France des Belhoumi, 2018) observe, dans une même famille de huit enfants, des sœurs aînées diplômées qui soutiennent les cadets et des frères aux parcours scolaires plus courts : le rang et le sexe différencient les destinées. Ces configurations aident à comprendre que 13,5 % des fils d'employés ou d'ouvriers peu qualifiés deviennent cadres (document 1). Chantal Jaquet (Les Transclasses, 2014) refuse d'y voir la preuve d'un mérite individuel : ces parcours de non-reproduction résultent d'une conjonction de causes, et restent minoritaires.

## Conclusion

La mobilité sociale de la France contemporaine s'explique par la combinaison de trois facteurs. La transformation de la structure des emplois crée un appel d'air qui rend la mobilité fréquente et surtout ascendante, même si sa part structurelle recule ; le diplôme est le canal principal de l'ascension, mais un canal relatif, qui fait surtout monter d'un ou deux échelons et dont la valeur baisse quand les diplômés se multiplient ; les ressources et configurations familiales pèsent sur l'obtention et le rendement des diplômes, et expliquent à la fois la reproduction aux extrémités et les trajectoires atypiques.

La mobilité est donc fréquente parce que les emplois se transforment, courte parce que le diplôme filtre l'accès aux positions les plus élevées, et inégale parce que les familles transmettent des capitaux inégaux. Ces facteurs ne s'additionnent pas : la structure fixe le nombre de places, le diplôme sert de filtre, la famille décide largement de qui le franchit.

Avec le ralentissement de l'appel d'air, le poids relatif de l'héritage familial risque de croître : l'action publique, qu'il s'agisse de l'éducation prioritaire ou de la fiscalité des successions, peut-elle améliorer la fluidité sociale, et comment l'évaluer ?

| Ce qui est évalué | Points |
|---|---|
| Introduction : définitions, caractérisation de la mobilité contemporaine, problématique, annonce du plan | 3 |
| Partie I : structure socioprofessionnelle, appel d'air, mobilité structurelle et mobilité des femmes | 4 |
| Partie II : niveau de formation, courte distance, paradoxe d'Anderson et déclassement | 4 |
| Partie III : ressources et configurations familiales, fluidité et rapport des chances relatives | 4 |
| Exploitation des quatre documents (lectures et calculs justes), transitions et conclusion qui répond au sujet | 3 |
| Orthographe et syntaxe : correction de la langue dans toute la copie (session 2027) | 2 |

**Ce que le correcteur valorise** — Ce qui distingue cette copie d'une copie moyenne, c'est qu'elle explique la mobilité contemporaine au lieu de réciter trois facteurs : chaque partie part d'un trait de la mobilité (ampleur, courte distance, inégalité des chances) et lui associe le facteur qui en rend compte, avec ses limites. Le correcteur valorise la distinction entre mobilité observée, mobilité structurelle et fluidité, les lectures justes des tables (destinée en ligne, comparaison à la ligne « Ensemble »), les calculs simples et exacts (écart entre la structure des emplois des enfants et celle des parents, rapport des chances d'environ 17) et les auteurs mobilisés au service d'un mécanisme, jamais en simple liste.

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*